

REPUBLIQUE DU BENIN

12

MINISTERE DE LA MICRO-
FINANCE DE L'EMPLOI DES
JEUNES ET DES FEMMES
(MMFEJF)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
(MAEP)

Recueil de Fiches et de Conseils Techniques sur la Production Halieutique

Ces normes ne sauraient être considérées comme des valeurs absolues mais des ordres de grandeur qui permettent de faire des estimations qui se rapprochent des conditions réelles. Elles peuvent, de ce fait, varier selon les conditions du milieu et les espèces élevées.

Thème :
**Comment Gérer un
Groupement Piscicole?**

QU'EST-CE QU'UN GROUPEMENT PISCICOLE ?

Un groupement piscicole est un ensemble de personnes qui partagent une vision commune avec des objectifs clairs et précis autour d'une activité piscicole pour une obligation de résultats positifs.

LES ÉLÉMENTS-CLÉS DE LA VIE D'UN GROUPEMENT PISCICOLE

- Vision claire de départ partagée et acceptée par tous les membres ;
- Objectifs spécifiques/opérationnels précis ;
- Existence de statuts et d'un règlement intérieur ;
- Siège social ;
- Organe de gestion élu démocratiquement par vote pour un mandat précis,
- Date de création ;
- Nombre de personnes ;
- Définition à l'avance du mode de valorisation des revenus issus des résultats d'exploitation ;
- Réunions périodiques et régulières ;
- Prise des décisions de manière participative et démocratique.

IMPORTANCE ET AVANTAGES DU PARTAGE DES RESPONSABILITÉS AU SEIN D'UN GROUPEMENT PISCICOLE

Au sein d'un groupement piscicole, les responsabilités doivent être partagées par tous les membres. A part les postes de responsabilité classique (président, secrétaire, trésorier, etc.), d'autres postes doivent être créés pour permettre d'associer et d'intéresser tous les membres à la gestion des affaires du groupement.

Par exemple, des postes de responsable à la sécurité, responsable à l'alimentation, responsable à la pêche, responsable à la vente, pointeur, etc. Ainsi, un climat de confiance et de transparence naîtra entre les membres du groupement.

RÔLES DES PRINCIPAUX MEMBRES DU BUREAU D'UN GROUPEMENT PISCICOLE

- **Le président** : il coordonne les activités au sein du groupement, convoque les réunions, représente le groupement à l'extérieur, etc.

- **Le secrétaire** : il est la mémoire du groupement, tient les documents administratifs, note les décisions prises au cours des réunions, etc.

- **Le trésorier** : il tient les documents comptables (chéquier, carnet d'épargne, etc.) ainsi que la caisse de menu-dépenses, fait les versements à la banque, s'occupe des achats, etc.

COMMENT SE PRENNENT LES DÉCISIONS AU SEIN D'UN GROUPEMENT PISCICOLE?

Les décisions doivent se prendre démocratiquement par tous les membres au cours des réunions hebdomadaires, mensuelles ou celles qui se tiennent après des travaux de groupe.

COMMENT GÉRER LES FINANCES DU GROUPEMENT PISCICOLE?

Le groupement doit nécessairement ouvrir un compte dans une institution de finances ou de microfinance. Les signataires du compte, au nombre de trois, doivent être désignés par les membres du groupement. Les dépenses à effectuer doivent être décidées en assemblée générale de tous les membres.

PRINCIPALES CAUSES DU MAUVAIS FONCTIONNEMENT ET/OU DE DÉSINTÉGRATION D'UN GROUPEMENT PISCICOLE

- Manque d'égalité entre les membres ;
- Manque de transparence dans la gestion ;
- Détournement des fonds du groupement ;
- Manque de communication ;
- Non tenue des réunions ;
- Paresse ;
- Mauvais comportements.

REPUBLIQUE DU BENIN

**MINISTERE DE LA
MICRO-FINANCE DE L'EMPLOI
DES JEUNES ET DES FEMMES
(MMFEJF)**

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
(MAEP)**

CELLULE FOCALE PNDCC MAEP

**DIRECTION DU CONSEIL
AGRICOLE ET DE LA FORMATION
OPERATIONNELLE**

**DIRECTION
DES PECHES**

Réalisé par l'ET CBAE : Tél : 21 30 43 33 / 95 96 48 11
avec l'Appui des ET^S PROMO 2A2 Cel: 90 93 10 16 / 97 60 65 56

Dépôt Légal : N° 4166 du 12 Juin 2009, 2^{ème} trimestre, Bibliothèque Nationale (BN) du Bénin
ISBN 978 - 99919 - 306-2-6